

Spécial 1er degré

Sommaire

- *Éditorial* p. 1
- *Le mot du mois* p. 2
- *Rythmes* p. 3
- *Mouvement interdépartemental* p. 5
- *Carrière* p. 6
- *Évaluation PISA* p. 7

Illustrations :

Marc LE ROY et Vincent PINCHAUX

Équipe nationale 1^{er} degré
de la CGT Éduc'action :

Henri BARON, Luc BRIATTE,

Fabienne CHABERT,

Antoine DIERSTEIN, François-Xavier DURAND,

Jean GRIMAL,

Yvon GUESNIER, Marc LE ROY,

Catherine LEWANDOWSKI,

Ana MACEDO, Jérôme SINOT

Édito

TOUT ÇA POUR ÇA !

Encore une fois...

Les groupes « métiers » sont maintenant (déjà ?) terminés... Annoncés par Vincent Peillon comme le complément indispensable à sa grande Loi sur la Refondation de l'École, ils aboutissent à quoi dans le 1^{er} degré ? ...

Le Ministère a saucissonné les catégories existantes : Directeurs, Rased, Conseiller-e-s pédagogiques, Formateurs... et de manière annexe, quasi anecdotique, les Professeur-es des écoles en charge de classe (adjoint-e-s). Une nouvelle manière de diviser les personnels.

Pour la Cgt Éduc'action, s'il y a bien diverses fonctions occupées, et si cela n'empêche pas de discuter des tâches de chacune, de leurs spécificités et de leurs difficultés, il n'y a qu'un seul et même corps, celui des PE et instituteurs-trices.

Reste que ce qui ressort de ces discussions, c'est vraiment peu de choses... Dérisoire, voire dangereux.

La confirmation aussi de ce que nous dénonçons depuis le départ, à savoir que le peu que certains recevront sera pris aux autres !

Cette politique de saucissonnage et de saupoudrage divers ne peut remplacer une véritable politique salariale qui passe d'abord par la revalorisation de la valeur du point indiciaire. Tout le reste n'est que littérature...

Yvon GUESNIER



MANIFESTATION

Manifestation : associée aux grèves qui ponctuent l'opposition à la réforme Peillon des rythmes scolaires depuis plusieurs mois, elle tire son étymologie du verbe latin *manifestare* (de *manus*, *main*). *Manifester* apparaît en 1120 et signifie *faire connaître publiquement*. Le *manifeste* naît peu après pour désigner quelque chose *que l'on peut saisir avec la main* (au sens littéral ou non). *Écrit public* (de l'italien *manifesto*) en 1574, il ne prendra son sens politique qu'en 1868.



Pour revenir à la *manifestation*, elle est d'abord théologique (bas-latin *manifestatio*, 1180) : c'est le *moyen par lequel un dieu devient sensible pour les mortels* – manifestation divine eut été alors un pléonasme ! Politique en 1848 (Proudhon parle en 1849 de *manifestation* et de *contre-manifestation*¹), elle prend très progressivement la forme de la *manif* que nous connaissons aujourd'hui, conséquence de la grève (les ouvriers quittent l'usine pour

investir l'espace public) ou moyen d'action de la grève ; il faut attendre 1909 pour qu'une *manifestation* soit autorisée à Paris ; ce n'est qu'en 1935 qu'un décret-loi reconnaît le droit de *manifeste* en le réglementant² ; la *manifestation* ne devient qu'en 1952 une action collective pour exprimer publiquement ses revendications ou une opinion.³

Quand elle aboutit à la prise en compte des revendications et à leur satisfaction, elle peut alors être de joie... C'est l'espoir des manifestants des 14 novembre et 5 décembre. Leur message est clair : oui à une réforme des rythmes scolaires, non à celle imposée par Peillon et consorts, qui détruit l'École et fait la part belle aux inégalités territoriales, sans prise en compte ni de l'enfant, ni des personnels !

Henri BARON

¹ In *La Voix du Peuple* du 5 novembre 1849

² [Décret-Loi du 23 octobre 1935](#)

³ Lire pour plus de détails : Danielle Tartakowsky, [Les manifestations de rue en France : 1918-1968](#), Publications de la Sorbonne, coll. Histoire de la France au XIXe et XXe siècle, n° 42, Paris, 1997 et, sous la direction de Danielle Tartakowsky, [Paris Manif - Les manifestations de rue à Paris de 1880 à nos jours](#), Presses universitaires de Rennes, 2011

Bagnolet a le rythm'n blues

Le maire estime ne pas être en capacité d'appliquer la réforme des rythmes en septembre 2014 ; le serait-il qu'il pointe un des défauts majeurs de la mise en place des nouveaux rythmes imaginés par Peillon : des prérogatives de l'État en matière d'Éducation sont de fait transférées aux collectivités locales. S'y ajoutent des difficultés organisationnelles, formelles, telles que celles pointées du doigt par la commune de Boves (voir page 3). Et l'accusation faite au gouvernement de diviser les personnels et les parents. Non ! ?

« L'important c'est l'école »

C'est l'intitulé du texte signé des deux tiers des directrices et directeurs parisiens en guise de bilan de la réforme des rythmes scolaires dans la capitale ; ils pointent dans ce texte adressé au DASEN et au Maire tous les dysfonctionnements enregistrés depuis la rentrée et dénoncent la primauté du périscolaire dans les écoles parisiennes, en regard du temps, de l'énergie, des moyens financiers qui y sont consacrés, au détriment de l'École et de son fonctionnement, de la sécurité des enfants et des apprentissages... Autant de méfaits qu'une large intersyndicale annonçait dès avant le printemps dernier. Mais quand un maire est aussi sourd que le Ministre de l'Éducation Nationale, il ne faut plus s'étonner de rien.

EN LUTTE !



APRÈS LES 14 NOVEMBRE ET 5 DÉCEMBRE, CONTINUONS LE COMBAT !

Il n'aura pas fallu très longtemps après la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, dans moins de 20 % des communes, pour que les professionnels de l'Éducation nationale et des collectivités territoriales, mais aussi les parents d'élèves, confirment les craintes et critiques formulées par la CGT dès la parution du décret PEILLON : une réforme bâclée, menée sans véritable concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, et dont l'objectif affiché d'un mieux-être de l'enfant, apparaît de plus en plus éloigné. Cette réforme est dangereuse pour les élèves, les personnels et plus globalement pour le maintien des prérogatives de l'Éducation Nationale sur l'Éducation.

Depuis des mois, la CGT Educ'action dénonce une réforme qui a pour principal objectif une décentralisation d'une partie des missions de l'État au profit des collectivités territoriales. Ce

glissement des missions va inévitablement aggraver les inégalités de traitement sur le territoire et créer une confusion entre scolaire et périscolaire. Elle va surtout à l'encontre de l'intérêt des enfants et de celui de l'ensemble des acteurs concernés. Le décret n'est pas, pour la CGT Educ'action, la seule lubie d'un homme seul qui tient à laisser son nom dans l'Histoire. Il est cohérent avec la politique libérale menée par ce gouvernement. Il est cohérent avec la loi Peillon dite de Refondation de l'École, qui maintient et sacralise le socle commun, qui pérennise, après la loi Peillon dont elle est la suite, une École des compétences patronales et de l'employabilité.

Le Premier Ministre, l'inénarrable Ayrault, s'est engagé auprès de l'Association des Maires de France à élargir à l'ensemble de l'extrascolaire (centres de loisirs, centres aérés, etc.)



Boves : l'arythmie a raison de la réforme

Boves, commune de la Somme, fait machine arrière. Après avoir appliqué la réforme Peillon dès la rentrée, les élus municipaux jettent l'éponge devant le constat affligeant, pourtant prévisible : difficultés dans les transports scolaires, aberration des rythmes en maternelle, absence de qualité des activités proposées, manque de locaux, problèmes de sécurité, personnels en colère... Pour la Cgt, bien plus que les questions de forme, le fond de la réforme pose problème : loin de se doter les moyens de ses objectifs (réduire l'échec scolaire), la réforme Peillon territorialise l'école, renforce de fait les inégalités entre les territoires, n'apporte aucune réponse satisfaisante aux rythmes de l'enfant, et se fait contre les personnels. Une seule solution, liée à la mobilisation des personnels : éjecter le décret Peillon et réfléchir à une réforme qui prenne en compte les besoins des enfants et l'intérêt des personnels.

PIZZA ou l'évaluation conso !

Sondage bidon (mais loin d'être innocent) de France 3 lors du 19-20 qui a suivi la parution des résultats de l'évaluation Pisa 2012 : "Les élèves français sont-ils bien préparés pour affronter la concurrence internationale ?" CQFD. Où l'on évacue toutes les études un tantinet sérieuses qui montrent que plus les élèves des milieux populaires sont soumis à la concurrence (notation, classement, système de récompenses...), en lieu et place de la coopération notamment, plus ils s'enlisent dans l'échec.... Ce qui est dit sur la discipline est assez édifiant : l'objectif est de fabriquer de la main d'œuvre disciplinée, docile, malléable, facile à exploiter, délocaliser... On en a là l'aveu le plus limpide. Voir notre analyse page 7.

l'assouplissement du décret permettant que, dans le cadre du périscolaire, un animateur n'ait plus face à lui 10 ou 14 enfants, mais 14 ou 18. Aux abois, il est prêt à n'importe quoi pour acheter les maires. Mais avec ça, qui dira encore que cette réforme se fait dans l'intérêt de l'enfant ?

Prisonnier de sa politique libérale le gouvernement tente d'assimiler les enseignants en lutte à des réactionnaires. Il est vrai qu'aujourd'hui, on médiatise plus de bonnets rouges que de syndicalistes en lutte. Mais, autant pour la réforme des rythmes que pour celle des retraites, la CGT n'est pas une militante du refus systématique et du statu quo.

Les partisans de ce gouvernement, comme ceux des précédents, utilisent à l'envi l'argument du conservatisme des enseignants ; lesquels ne se soucieraient que de leur pré carré. Mais cet argument, depuis vingt ans, sert à dénoncer tous ceux qui combattent les régressions. Si le Moderne est celui qui veut casser le code du travail, revendiquons le statut de conservateur, celui qui le défend !

La CGT Educ'action ne défend pas et n'a jamais défendu la situation catastrophique imposée par la semaine de 4 jours de Darcos. Pour nous, c'est clair, c'est ni décret Darcos, ni décret Peillon !

Mais avant de se retrouver autour d'une table pour discuter de ce que pourraient être des réformes progressistes de l'École, il nous

faut abattre ce décret qui crée une situation pire que la précédente. Après, il faudra agir pour que vivent nos revendications. Cette question traverse l'ensemble de la société et l'ensemble de l'École (de la maternelle au supérieur). Travaillons donc collectivement pour que les élèves, les professionnels de l'Éducation et les parents (autres victimes de la dégradation de leurs conditions de travail) bénéficient tous de véritables avancées et voient leurs conditions de vie, de travail et d'études s'améliorer. Travaillons d'abord à mettre fin à la semaine de 4 jours de Darcos car elle est néfaste. Travaillons ensuite pour qu'une future réforme résulte d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs de l'École, qu'elle n'entraîne pas une régression des droits et des conditions de travail des personnels, qu'elle garantisse la réelle gratuité de l'école dans un cadrage national (pour une équité des territoires et usagers).

Travaillons à la reprise en main de la difficulté par des enseignants spécialisés (RASED complétés et développés sur l'ensemble du territoire) afin que chaque enfant ait à sa disposition les conditions de réussite.

Travaillons surtout à combattre les vraies raisons de la fatigue des élèves : classes surchargées, bâtiments non adaptés, temps en collectivité très long, ennui des apprentissages vides de sens (programmes indigestes de 2008).

On le voit, il y a de quoi discuter sur le fond pour qu'une vraie réforme progressiste voie le jour, qui ne soit pas qu'un simple bricolage mathématique entre jours et nombre d'heures de classe.

Collectivement, travaillons à mobiliser les personnels, les parents et les décideurs locaux et amplifions la contestation.

Prenons nos responsabilités et travaillons dans une large unité autour de la principale revendication, retrait du décret Peillon ! Le mouvement qui s'amplifie et qui conteste la politique de Peillon, à travers la réforme des rythmes, n'est pas un mouvement de nantis immobilistes. Au contraire, il s'inscrit dans la volonté de créer une école émancipatrice, une école où il fasse bon vivre pour les élèves. Depuis que le gouvernement Ayrault est en place et mène, dans tous les domaines, une politique réactionnaire à l'encontre des droits des salariés, c'est la première fois qu'il existe une lutte structurée nationalement.

Notre première étape est de faire sauter le décret et son application. Il faut donc continuer la lutte après les journées des 14 novembre et 5 décembre. Il faut continuer à construire la mobilisation dans l'unité la plus large.

**Jérôme SINOT
& Jean GRIMAL**

RIEN DE NEUF !

En avril dernier, la CGT Educ'action avait dénoncé les résultats catastrophiques des permutations nationales.

En effet, un niveau d'insatisfaction record avait été atteint avec seulement 21 % des enseignants du 1^{er} degré ayant obtenu leur mutation, dont 39,25 % au titre du rapprochement de conjoints. Face à ce constat affligeant, et alors que le gouvernement prônait le changement de politique, nous avons interpellé le MEN afin qu'il améliore la mobilité des personnels. En effet, il devait répondre à la fois aux besoins du service public et permettre à chaque enseignant d'avoir une vie familiale, sociale et professionnelle satisfaisante, considérant que la question du bien être au travail est majeure et que la loi européenne fait obligation à l'employeur de s'assurer de ce bien-être. Répondre à la mobilité est donc une obligation et un engagement faits au ministère.

Le MEN s'était alors engagé à travailler la question. Il avait pris partiellement en main la phase d'ajustement départementale et permis l'affectation d'une partie des demandeurs. Cependant, les critères prioritaires choisis ont pénalisé une nouvelle fois une grande partie des collègues, ne répondant pas complètement aux attentes. Des groupes de travail au sein de la CAPN (où la CGT ne siège pas) ont été constitués afin de réfléchir à l'amélioration du système et

permettre aux collègues d'user normalement de leur droit à muter.

Aujourd'hui, à la lecture de la circulaire *mouvement*, on constate que nos espoirs de changement sont douchés ! Aucune réforme sur le fond n'a été avancée ni actée. On garde le même système instauré dans les années 70 avec le même logiciel-algorithme de gestion informatisée. Rien sur le fond, sur la logique, n'a été bougé. Le MEN s'est attaché à modifier partiellement les bonifications pour répondre plus favorablement aux obligations de l'article 60 sur les priorités à la mobilité des fonctionnaires. On note trois principaux changements.

Tout d'abord, la situation faite à Mayotte, qui étant devenu département français, intègre les mutations de droit commun et donc les mutations informatisées au même titre que les autres DOM.

D'autre part, les permutations pour rapprochement de conjoints dans un département d'une académie non limitrophe sont bonifiées de 80 points et les personnels ayant une reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) se voient octroyer une bonification supplémentaire de 100 points. Voilà comment le MEN traite la mutation dans le premier degré ! Rien sur le calibrage académique et départemental, c'est-à-dire que les besoins des recteurs et des DASSEN en personnels sont

encadrés et prioritaires face aux demandes des collègues... Rien sur la modification de l'algorithme qui gère en deux phases les permutations informatisées et qui donne la priorité aux « chaînes longues » au détriment des « chaînes prioritaires »... Rien sur le respect strict de l'article 60 de la FP sur la mobilité prioritaire... Rien sur la notion de droit à muter faite à tout fonctionnaire sans contrainte ni barrière... Rien sur l'augmentation de manière significative, et avec effet rétroactif, des points pour demande successive du 1^{er} vœu... Et de façon générale, rien sur la volonté de revenir sur la suppression de milliers de postes depuis des années sous l'ère Sarkozy et la volonté du ministère actuel de recréer des postes en nombre suffisant pour permettre une meilleure fluidité du mouvement.

Bref, on ajoute une nouvelle fois des modifications de bonification qui vont seulement déplacer le problème sans le résoudre !

Pour la CGT Educ'action, la priorité est ailleurs et elle nécessite plus qu'un simple bricolage mathématique des barèmes. Comme pour les rythmes scolaires, c'est d'une véritable politique volontariste autour de la question de l'Éducation et de ses personnels dont nous avons besoin, et vite ! Gérer des personnels ne veut pas dire gérer des chiffres !

Jérôme Sinot

POUR UNE PROGRESSION DE CARRIÈRE POUR TOUS !

Le Ministre a décidé d'augmenter les possibilités d'accès à la hors classe pour les PE en les faisant passer de 2 % à 3 % cette année, 4 % l'an prochain pour arriver à 4,5 % en 2015. Dans le département de la Seine-Maritime par exemple, cela se traduira par un passage d'environ 90 collègues qui accéderaient à la hors-classe à près de 180 à terme en 2015. Mais combien n'y arriveront toujours pas ? Et pour quelles raisons ne pourraient-ils pas y parvenir ?

Si cette mesure peut permettre de réparer une injustice vis-à-vis de nos collègues du second degré (taux d'accès à la hors-classe à 7 %), les annonces faites par le Ministère dans le cadre des négociations sur les *fiches métiers* va accentuer les inégalités de traitement des PE. En effet, alors que le Ministère indique déjà une surreprésentation des directeur-trice-s d'école et des Conseiller-e-s Pédagogiques dans les promus aux 10^e et 11^e échelons de la classe

Il est rappelé que, parmi les professeurs des écoles promouvables en 2012 au 10^{ème} et 11^{ème} échelon, les directeurs d'école représentent 22,9 % des promouvables mais 35 % des promus. Ils représentent par ailleurs en 2013, 37,3 % des professeurs des écoles hors-classe.

Extrait de la Fiche n°5 sur le Groupe de Travail n° 1 concernant la Direction d'école.

normale et dans la hors-classe par rapport à un PE ordinaire, il souhaite accentuer cette surreprésentation en généralisant une bonification d'un point pour les directeur-trice-s et en créant une bonification d'un point pour les Conseiller-e-s Pédagogiques.

Si à terme, l'ensemble des PE pourrait effectivement accéder à la hors classe, la vitesse d'accès sera bien différente entre les personnels.

Aujourd'hui, la progression de carrière dans la classe normale, avec son système à trois vitesses, entraîne un écart de 10 ans entre un collègue qui progresserait à l'ancienneté et celui qui progresserait au grand choix. Après 30 ans de carrière, il n'y a plus de perspective d'avancement. Ainsi les personnels peuvent rester en théorie entre 10 et 22 ans sans aucune perspective d'avancement.

Les mesures d'accès à la hors-classe vont accentuer les inégalités d'avancement puisque les directeurs et les CPC pourront de fait progresser plus rapidement.

De plus, le Ministère prévoit la création d'un nouveau grade (avec une grille indiciaire) pour les seuls directeur-trice-s et les conseiller-e-s pédagogiques, appelé le GRAF (Grade à Accès Fonctionnel).

Ces mesures visent à revalo-

Il est rappelé que, parmi les professeurs des écoles promouvables en 2012 au 10^{ème} et 11^{ème} échelon, les conseillers pédagogiques représentent 3 % des promouvables mais 4,3 % des promus. Ils représentent par ailleurs en 2013, 7,1 % des professeurs des écoles hors-classe.

Extrait de la Fiche n°3 du Groupe de travail n° 4 concernant les Conseillers Pédagogiques.

riser certaines catégories de personnels « méritants » au détriment de l'ensemble des PE et instituteur-trice-s. Cela va diviser encore plus les salariés. Une tactique bien connue...

La Cgt Educ'action revendique :

- la suppression de la note pédagogique dans le calcul du barème pour les promotions ;
- un avancement uniforme au rythme le plus rapide pour tous ;
- la suppression de la hors-classe et la création de trois nouveaux échelons dans la classe normale (passage de 11 à 14 échelons) accessible à tous.

François-Xavier DURAND



ET PISA...lors ?

La publication 2013 des résultats PISA était très attendue par différents acteurs dont le ministre Peillon qui compte dessus pour justifier l'ensemble de ses réformes. Elle l'était beaucoup moins pour l'UMP car ce sont le résultat de 10 ans de politique éducative de droite et de destruction du système. Elle était, au contraire, peu attendue par la CGT Educ'action qui savait que les coups de baguette magique n'existent pas et que ce n'est pas l'approche de Noël qui devait nous faire croire au bonhomme rouge (quoique...).

Surtout, les résultats PISA sont très révélateurs d'un constat édité par notre organisation depuis des années et qui ont des raisons très structurelles, touchant non seulement l'Éducation, mais aussi, et surtout, le monde dans lequel nous vivons.

En analysant les méthodes utilisées pour ces tests, on peut d'abord souligner qu'ils ne correspondent pas vraiment aux standards français sur l'évaluation. L'utilisation des questionnaires à choix multiples n'a pas d'historique ni de pratique pour nos élèves. Ils sont du coup très éloignés des habitudes et y répondre demande une autre démarche intellectuelle. Autre remarque qu'il est bon de faire, c'est l'absence de contextualisation et de comparaison entre les systèmes scolaires et sociaux. En effet, rien sur les conditions d'encadrement

(jugées souvent idylliques en Finlande avec des classes à 20 élèves...), d'accueil dans des locaux adaptés et aérés ou sur la culture de réussite imposée dans certains pays en Asie... Il aurait été intéressant de se pencher sur ces motivations et les "obligations" faites aux élèves pour réussir quand on sait qu'en Corée les enfants suivent des cours du soir jusqu'à plus de 22h... Ces questions sont intéressantes aujourd'hui car elles ont un écho avec la réforme des rythmes scolaires et le temps et les conditions de travail des élèves. Bref, passons...

Au-delà de ces remarques liminaires, il convient de se pencher sur le fond des choses et des commentaires du rapport d'analyse. Ces résultats ne sont pas le fruit du hasard ou de l'accident, c'est le résultat d'une volonté politique des différents gouvernements.

Le rapport indique que la France a un système scolaire très inégalitaire et qu'il ancre ces inégalités de façon de plus en plus violente. Tiens donc ? Mais comment pourrait-il en être autrement dans une société économique française qui cultive cette opposition et qui construit un fossé entre les plus riches et les plus pauvres ? C'est clairement le prolongement de la disparition programmée de la classe moyenne et de ses élèves. Autant dire que l'ascenseur social via l'école ne peut, ne pourra plus fonctionner dans une société qui

cultive le déclassement social. Et c'est bien-là une volonté politique de paupériser de la population et des élèves. Il faut bien créer une masse dirigeante et une masse « travaillante » (quand c'est possible !) pour garantir une reproduction des élites et maintenir une masse ouvrière-précaire avec des revenus maigres et un niveau de qualification faible. D'ailleurs, on peut élargir ce constat en analysant les résultats et les places des huit grandes puissances économiques mondiales. Elles se retrouvent dans le même cas que la France... Cela interroge sur la volonté des ces puissances d'encadrer et maintenir les disparités dans leur pays...

Nationalement, ce creusement des disparités sociales dans l'approche de l'École et la réussite (ou non) de chacun est le résultat de la mise en place et du développement de l'École du Socle, que nous dénonçons depuis le début... Nous avons toujours dit que le Socle commun était fait pour déterminer les enfants – principalement issus des couches sociales les plus fragilisées par le chômage, la pauvreté, l'absence de perspectives, les discriminations en tous genres – devant se contenter d'un socle représentant à la fois un minimum et un tout suffisant pour devenir de la main-d'œuvre bon marché.

De même, le rapport n'aborde pas vraiment la question de la mixité des pu-

Précarité, quand tu nous tiens...

Catastrophique rentrée scolaire pour les élèves handicapés, leurs enseignants, leurs camarades, leurs parents. Les postes d'AVS sont non pourvus, on essaie de colmater en décrétant la transformation de postes d'AVSi (i pour individuel) en AVSm (m pour mutualisé, c'est-à-dire que le même AVS s'occupe de plusieurs enfants, dans des classes, voire des écoles différentes, au mépris des notifications horaires de la MDPH). Avec des salaires de misère, une précarité qu'on entretient. Des enfants handicapés, qu'on lâche dans le périscolaire sans accompagnement, c'est ça aussi, l'intérêt majeur de l'enfant vu par la réforme des rythmes scolaires version Peillon !

Montauban : la cantine de la discrimination

À Montauban, Madame la Maire persiste et signe. Les enfants dont les parents sont sans papiers sont exclus de la cantine et des activités périscolaires. Il faut bien vérifier, se justifie-t-elle... Et puis, il n'y a pas assez de place dans les classes. Donc on scolarise ceux qui ont des papiers. Ceux qui n'en ont pas sont priés d'en présenter. Parents, vos papiers ! Une ségrégation qu'on croyait d'un autre âge, mais qui, dans la ville « amie des enfants » (label Unicef), semble très naturelle...

MOOC : vraiment un progrès ?

Depuis le 28 octobre, chacun-e peut s'inscrire sur la plate-forme du MOOC (Massive Open Online Course). La mise en ligne des cours constitue-t-elle vraiment un progrès pour les étudiants et les salariés ? On voudrait nous le faire croire. La réalité semble un peu différente... Car le MOOC est à l'Université ce que le low cost est aux grandes compagnies aériennes, « un ersatz de prestations pédagogiques, un bas de gamme pédagogique, marketing qui confine à la tromperie », selon Jérôme Valluy, élu Ferc-Cgt au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Avec des abandons massifs, ses certifications dévaluées, le repliement sur soi et sa formation de l'étudiant au lieu d'une ouverture au monde universitaire, le MOOC crée des illusions et vise surtout à réduire les coûts d'enseignement. Le MOOC offre tout, sauf les garanties d'un véritable service public d'éducation. Et ce n'est pas une mince différence...

blics dans les établissements et le rôle joué par l'assouplissement de la sectorisation des écoles et des collèges dans certains quartiers. Sans faire de lien ni de raccourci dangereux, il convient quand même de noter que les élèves interrogés dans PISA soulignent aussi l'importance du climat de travail dans les classes. Mais là aussi, rien sur les effectifs, sur les publics accueillis, ni sur la fatigue... Dommage.

Enfin, comment ne pas parler de la place des enseignants et de leur métier dans l'analyse de ces résultats. C'est d'ailleurs tellement évident et facile que, dès la parution, l'opinion publique ne s'est pas privée de leur jeter les chiffres au visage et les reproches qui vont avec. Mais bien sûr, si les élèves n'apprennent pas c'est de la faute des enseignants. CQFD !

Les politiques ne se sont pas privés non plus. Et au premier rang, Luc Chatel, ancien ministre de l'EN... Sauf qu'en y regardant de plus près, on se rend compte que ce qui est pointé par le rapport, c'est l'absence ou l'inconsistance de la formation des enseignants. Et voilà M. Chatel, les profs et les élèves paient le prix de plus de 15 ans de politique de des-

truction de la formation initiale et continue dont vous avez héritée et que vous avez prolongée. Et ça aussi, la CGT Educ'action le dénonce depuis longtemps...

Nous aurions aussi pu parler de toutes ces choses qui aident les élèves à se sentir bien en classe et qui leur permettent d'apprendre, mais qui sont absentes de ce rapport : la liberté pédagogique redonnée aux équipes, l'innovation des pratiques, la formation et les échanges, les temps de travail des parents et des temps partagés en famille, du regard des enfants sur la réussite à travers celle de leurs parents licenciés, la fin de la pression administrative, une vision et un projet d'école qui ne reproduisent pas un modèle social et économique libéral au service des plus puissants...

Bref, un tas de choses qui devraient être mises en débat au plus vite dans une grande loi d'Orientation de l'École mais à côté desquelles nous sommes passés l'an dernier...

Comment dit-on ? Occasion manquée ?

Ça doit être ça...

Jérôme SINOT



À remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous
UNSEN CGT Educ'action 263, rue de Paris Case 549
93515 MONTREUIL CEDEX

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom (Mme, M.) :

Prénom : Tél. :

Mél :@.....

Département d'exercice :

Pour se syndiquer en ligne : cliquer [ici](#).